



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-troisième session

Nairobi (Kenya), 2-6 septembre 2019

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX ALIMENTARIUS POUR 2014-2019

(document établi par le Secrétariat du Codex et le coordonnateur pour l'Afrique)

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. À sa trente-sixième session, tenue en 2013, la Commission du Codex Alimentarius (la Commission) a adopté le «Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius pour 2014-2019» (le Plan stratégique mondial)¹. Depuis 2015, des rapports sur la mise en œuvre du Plan stratégique sont présentés chaque année au Comité exécutif de la Commission. La mise en œuvre des activités relève de la responsabilité conjointe du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, du Comité exécutif, des présidents des organes subsidiaires de la Commission et des membres de la Commission.

1.2. Lors du dernier cycle de réunions des comités régionaux FAO/OMS de coordination (période 2016-2017), trois des six comités sont convenus que des plans stratégiques régionaux seraient mis en œuvre à l'appui du Plan stratégique mondial² et qu'ils feraient l'objet d'un rapport lors des réunions suivantes³. À sa vingt-deuxième session, le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique a formulé les constats suivants:

- i) il était important de poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique régional 2014-2019 et des contributions utiles à l'élaboration du nouveau Plan stratégique mondial du Codex (2020-2025) seraient tirées du plan stratégique régional en cours et des observations formulées lors de la session;
- ii) la mise en œuvre du Plan stratégique incombait à tous les membres de la région;
- iii) il était nécessaire de créer une base de données destinée aux experts; par ailleurs, une collaboration étroite entre le coordonnateur et les points de contact du Codex permettrait de relancer l'idée de mettre en place une base de données régionale à l'intention des experts;
- iv) il fallait encourager les experts d'Afrique à prendre une part active au sein des organes scientifiques FAO/OMS;
- v) le Secrétariat du Codex solliciterait des contributions du coordonnateur à l'heure d'élaborer le document de travail sur le suivi du Plan stratégique, qui serait examiné par le Président et les vice-présidents de la Commission à la soixante-troisième session du Comité exécutif⁴.

1.3. Sur la base des informations que les membres communiquent au Secrétariat du Codex, le présent document donne une vue d'ensemble des activités menées dans le cadre du Plan stratégique mondial et fait le point sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre. On y trouvera aussi des indications concernant les faits nouveaux intéressant le plan stratégique régional pour l'Afrique, conformément aux informations fournies par le coordonnateur régional. Le document renvoie également à la recommandation formulée par la Commission à sa quarantième session, visant à ce que le Secrétariat du Codex collabore avec les coordonnateurs régionaux afin d'examiner les obstacles qui s'opposent à une participation active et de dégager les solutions possibles⁵.

¹ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/>.

² Les comités concernés sont les comités de coordination du Codex pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour le Proche-Orient.

³ En janvier 2018, les réunions des comités régionaux de coordination ont été reportées du second semestre de 2018 au second semestre de 2019, en raison de contraintes liées au personnel.

⁴ REP17/AFRICA, par. 62.

⁵ Voir REP17/CAC, par. 116, et CX/AFRICA 19/23/7.

2. ACTIVITÉS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE MONDIAL NÉCESSITANT LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS PAR LES MEMBRES

2.1. Le Plan stratégique mondial s'articule autour de quatre objectifs stratégiques, dix objectifs, 32 activités et 61 indicateurs, dont bon nombre étaient considérés comme n'étant pas mesurables⁶. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité exécutif, à plusieurs reprises, qu'il demeurerait difficile d'obtenir des membres du Codex qu'ils communiquent des informations propres à leur pays concernant certaines activités stratégiques (travail en réseau, changements et solidité des dispositions institutionnelles nationales, détermination des comités prioritaires, par exemple)⁷. Des efforts ont été déployés afin de recueillir les informations requises au moyen de questionnaires ou encore par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne incorporée au site web du Codex, mais ils n'ont permis d'obtenir, le plus souvent, que de faibles taux de réponse et/ou des informations incomplètes.

2.2. De nombreuses sources de données sont utilisées pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique mondial, mais le présent document rend compte, principalement, des informations communiquées par les membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique ainsi que des difficultés rencontrées, s'agissant d'obtenir des informations dans certains domaines d'activité spécifiques du Codex.

Objectif stratégique 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments

2.3. Actuellement, le recensement proactif des nouveaux enjeux et des besoins des membres, qui doit permettre d'assurer la pertinence des normes alimentaires (objectif 1.2), n'est possible qu'à l'initiative des membres eux-mêmes, qui signalent un problème ou un besoin spécifique lors des réunions de la Commission ou d'un organe subsidiaire compétent. Ni le nombre de fois qu'un membre soulève une question spécifique ni les mesures prises pour donner suite à un nouvel enjeu signalé par un membre ne font l'objet d'un suivi systématique.

2.4. La FAO et l'OMS ont encouragé les pays à recenser les questions relatives à la sécurité sanitaire et la qualité des aliments au moyen d'un questionnaire distribué préalablement aux réunions des comités régionaux de coordination. On trouvera l'analyse des réponses fournies par les membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique dans le document portant la cote CX/AFRICA 19/23/03.

Objectif stratégique 2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques dans l'élaboration des normes du Codex

2.5. S'agissant d'accroître les contributions scientifiques des pays en développement (objectif 2.3), la FAO et l'OMS ont soutenu un certain nombre d'activités, notamment des formations et des projets visant à renforcer les capacités des laboratoires et à améliorer la surveillance et la communication des données dans la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique⁸. Aucun mécanisme de suivi à long terme ne permet d'évaluer l'impact de ces activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et des efforts supplémentaires doivent être consentis pour améliorer les données scientifiques, en quantité et en qualité, dans la région couverte par le Comité.

2.6. D'autres indicateurs relatifs à l'objectif 2.3, pour lesquels les membres doivent donner des informations précises ou valider les données communiquées, sont la participation d'experts techniques et scientifiques des pays en développement au sein des comités du Codex et la participation de ces pays à des réseaux.

Objectif stratégique 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex

2.7. Le nombre de délégations de pays en développement participant à toutes les réunions du Codex au cours d'une année civile est stable depuis 2014 et représente en moyenne 30 pour cent du nombre total des délégations des membres du Codex. Dans la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, on ne constate aucun accroissement de la participation des pays aux réunions physiques du Codex et, pendant la période allant de 2017 à juin 2019, les réunions des organes subsidiaires de la Commission ont enregistré en moyenne la participation de huit délégations de la région (soit 16 pour cent). Les seules sessions de comités du Codex auxquelles ont participé plus d'un tiers des membres de la région couverte par le Comité de coordination pendant cette période, ont été les suivantes: la vingt-quatrième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (États-Unis d'Amérique), la vingtième session du Comité sur les fruits et légumes frais (Ouganda) et la quarante-neuvième session du Comité sur l'hygiène alimentaire (États-Unis d'Amérique) (voir annexe I).

2.8. Au titre de l'objectif 3.1, les membres, en particulier ceux qui sont des pays en développement, sont

⁶ Voir par exemple CX/EXEC 18/75/3, par. 3.

⁷ Voir par exemple CX/EXEC 17/73/5 Rev.1, par. 4, et CX/EXEC 18/75/3, par. 4.

⁸ Voir CX/CAC 19/42/16, au sujet des activités de renforcement des capacités mises en œuvre depuis la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius (Juillet 2018).

encouragés à prendre des dispositions institutionnelles nationales à long terme afin d'accroître leur participation effective aux travaux du Codex. Le Secrétariat du Codex a mis en place une plateforme en ligne pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Dans la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, 20 pour cent seulement des membres ont communiqué des informations à ce sujet. Le document portant la cote CX/AFRICA 19/23/05 donne des précisions sur ce point.

2.9. Le Fonds fiduciaire du Codex permet d'aider les pays et les groupes de pays à mettre en place des capacités nationales fortes, solides et durables en vue de leur participation aux travaux du Codex. Dans la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, le Ghana, Madagascar et le Sénégal ont été parmi les premiers pays à être aidés au titre du Fonds fiduciaire et les demandes de soutien présentées par d'autres pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Malawi, Nigéria et Rwanda) ainsi que par un groupe de pays de la région d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Soudan du Sud et Tanzanie) au titre du troisième cycle d'appel à propositions de candidatures ont été approuvées en 2018. Tous les pays sollicitant une aide du Fonds fiduciaire du Codex ont évalué leurs capacités de participation au Codex à l'aide de l'outil de diagnostic FAO/OMS pour l'évaluation de l'état du Programme national du Codex. Les pays ou les groupes de pays bénéficiaires reçoivent un appui pendant une période maximale de trois ans à la fin de laquelle l'outil de diagnostic du Codex peut être utilisé à nouveau pour évaluer les progrès accomplis dans le renforcement des structures nationales du Codex⁹.

Objectif stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces

2.10. L'examen régulier de la gestion des travaux du Codex (groupes de travail électroniques)¹⁰, réalisé en 2017, a permis de formuler un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de ces groupes de travail. On trouvera à l'annexe II des informations qui serviront de point de départ pour réfléchir à la façon d'assurer une participation plus active des membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail électroniques.

2.11. Sur le site web du Codex, de nouvelles pages régionales ont été spécialement conçues pour promouvoir les activités mises en œuvre au niveau local. S'agissant du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, la collaboration avec les bureaux de la FAO et de l'OMS est solide, mais les éléments d'information émanant des membres de la région sont encore peu nombreux et la région est donc invitée à renforcer la communication d'informations locales afin que le Secrétariat du Codex puisse les promouvoir à l'échelle mondiale. Le document portant la cote CX/AFRICA 19/23/11 donne davantage de précisions à ce sujet.

3. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS MENÉES AU TITRE DU PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL

3.1 La mise en œuvre du Plan stratégique pour 2014-2019 par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique a permis d'obtenir des résultats tangibles dans plusieurs domaines, en dépit des difficultés rencontrées:

- i) *Représentation au sein des structures de gouvernance du Codex* – Pendant la période considérée, la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique a été représentée en permanence lors de toutes les sessions du Comité exécutif.
- ii) *Harmonisation des positions des pays d'Afrique sur les questions techniques* – Le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique a continué de tenir régulièrement des réunions techniques consultatives régionales sur des questions intéressant le Codex afin d'établir des positions qui soient partagées avec les points de contact du Codex, dont tenir compte pour la définition des positions spécifiques des pays. Par ailleurs, le Comité de coordination a continué de tenir des réunions régionales des points de contact du Codex préalablement aux sessions de la Commission, afin de concorder des positions communes sur les normes et les textes du Codex. Ces réunions ont été organisées en collaboration avec l'Union africaine (UA).
- iii) *Participation aux réunions des comités du Codex* – Les délégués des pays de la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique ont continué de participer à toutes les réunions des comités du Codex. L'Ouganda a accueilli la session du Comité sur les fruits et légumes frais, conjointement avec le Mexique, en 2017. Les membres de la région ont aussi participé à la gestion d'un certain nombre de groupes de travail électroniques, en tant que présidents ou coprésidents (voir quelques exemples au tableau 1). En dépit de ces évolutions positives, il est important de noter que le niveau de participation des membres tant aux réunions physiques qu'aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail électroniques demeure plutôt faible.

⁹ La manifestation concernant le Fonds fiduciaire du Codex qui se tiendra en marge de la vingt-troisième session du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, permettra aux membres de mettre en commun les données d'expérience acquises lors du premier cycle d'appel à propositions de candidatures.

¹⁰ CX/EXEC 17/73/3.

Tableau 1: Exemples de groupes de travail électroniques présidés par des membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique

Comité ou Groupe intergouvernemental spécial du Codex	Groupe de travail électronique et président(s)
Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Groupe de travail électronique sur les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi – coprésidé par l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Sénégal Groupe de travail électronique sur la définition de la biofortification, relevant du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime – coprésidé par le Zimbabwe et l'Afrique du Sud
Comité sur les épices et les herbes culinaires	Groupe de travail électronique sur la norme pour le clou de girofle et le gingembre séché – présidé par le Nigéria Groupe de travail électronique sur la norme pour le gingembre déshydraté et séché – présidé par le Nigéria
Comité sur les résidus de pesticides	Groupe de travail électronique sur les équations de l'apport à court terme estimatif international – coprésidé par l'Ouganda Groupe de travail électronique sur la définition des tissus d'abats/animaux comestibles – coprésidé par le Kenya
Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens	Groupe de travail électronique sur la révision des codes d'usages contribuant à la prévention et à la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, relevant du Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens – coprésidé par le Kenya
Comité sur les contaminants dans les aliments	Groupe de travail électronique sur les limites maximales pour l'acide cyanhydrique (HCN) dans le manioc et les produits à base de manioc et sur le code d'usages pour la réduction de la contamination par les mycotoxines – présidé par le Nigéria Groupe de travail électronique sur le code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium – présidé par le Ghana

- iv) *Formation sur l'utilisation des outils en ligne du Codex* – Les membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique ont participé à deux ateliers techniques régionaux organisés en 2018 à l'intention des points de contact du Codex. À la première session de formation, qui était destinée aux pays anglophones et s'est tenue les 6 et 7 février 2018 à Nairobi (Kenya), ont participé 23 membres et une organisation ayant le statut d'observateur. La seconde session, organisée à l'intention des pays francophones, a eu lieu du 28 février au 1^{er} mars 2018 à Dakar (Sénégal), avec la participation de 22 membres et de deux organisations ayant le statut d'observateur.
- v) *Sensibilisation au niveau des décideurs* – Une réelle participation des autorités politiques et administratives a été constatée pendant la session de la Commission du Codex Alimentarius et lors de la Conférence sur la sécurité sanitaire des aliments, tenues à Genève (Suisse) et à Addis-Abeba (Éthiopie), respectivement.
- vi) *Établissement de normes régionales* – À sa vingt et unième session, le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique est convenu d'entamer de nouveaux travaux portant sur quatre normes régionales pour le beurre de karité, les feuilles de *Gnetum spp*, les produits à base de manioc fermenté cuit et la viande séchée. À sa vingt-deuxième session, le Comité a examiné et avancé à l'étape suivante trois de ces normes, à savoir la norme pour le beurre de karité (à l'étape 5/8) et les normes pour les feuilles de *Gnetum spp* et pour les produits à base de manioc fermenté cuit (à l'étape 5). Ces normes ont ensuite été adoptées à l'étape 5 par la Commission, à sa quarantième session. L'avant-projet de norme pour la viande séchée a été renvoyé à un groupe de travail électronique afin d'être remanié.

3.2 Aucun progrès n'a été accompli jusqu'à présent dans la mise en œuvre du Plan stratégique régional, quant aux activités suivantes:

- i) mise en application, par un certain nombre de pays membres, de l'approche fondée sur le risque en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- ii) communication de données sur le site web GEMS/Aliments.

4. CONCLUSION

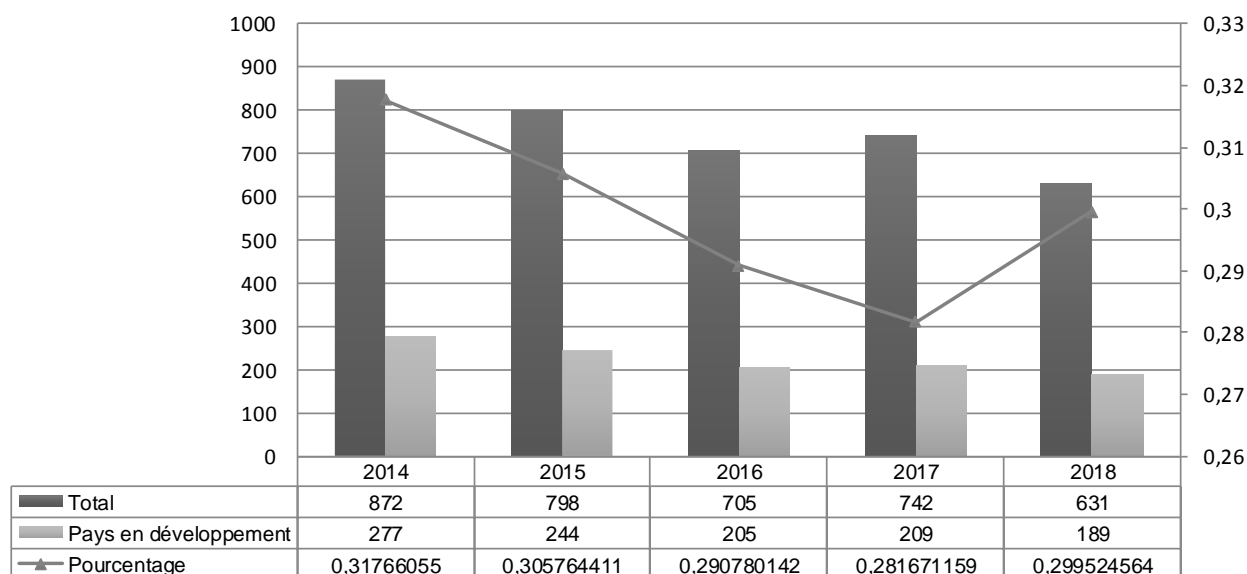
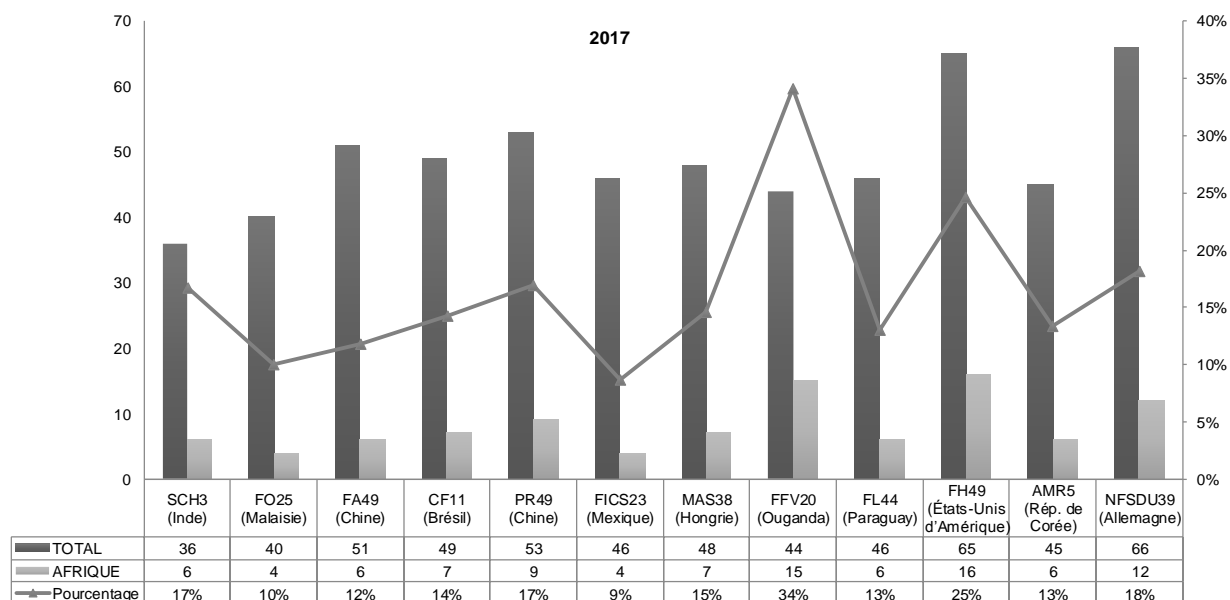
4.1. La responsabilité conjointe de la mise en œuvre du Plan stratégique mondial du Codex revient aux membres du Codex, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, la FAO et l’OMS. Dans la mesure où les activités qui ne peuvent pas être mesurées ni suivies ne peuvent pas non plus être gérées ni améliorées, il est indispensable que les membres conviennent d’un mécanisme adapté, qui leur permette de rendre compte des progrès accomplis et de les communiquer régulièrement au Secrétariat du Codex.

5. RECOMMANDATIONS

5.1. Le Comité de coordination du Codex pour l’Afrique est invité à:

- i) réfléchir aux progrès qui ont été accomplis dans la région au regard des objectifs du Plan stratégique mondial et régional pour 2014-2019;
- ii) convenir de mécanismes adaptés, permettant aux membres de mieux communiquer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan stratégique mondial et pour lesquelles un retour d’informations des membres est nécessaire (paragraphe 2.3 à 2.11) en vue de l’élaboration du rapport final sur l’état d’avancement des activités pour la période 2014-2019, qui sera présenté au Comité exécutif à sa soixante-dix-neuvième session;
- iii) réfléchir à la façon d’assurer une participation plus efficace des pays membres du Comité régional de coordination pour l’Afrique aux activités des groupes de travail électroniques (annexe II).

Annexe I – Participation physique aux réunions du Codex

Figure 1: Nombre de délégations et pourcentage de délégations des pays en développement aux réunions du Codex, 2014-2018**Figure 2:** Nombre total de délégations et pourcentage de délégations des pays membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique aux réunions des organes subsidiaires de la Commission, tenues en 2017, en 2018 et pendant la période janvier-juin 2019

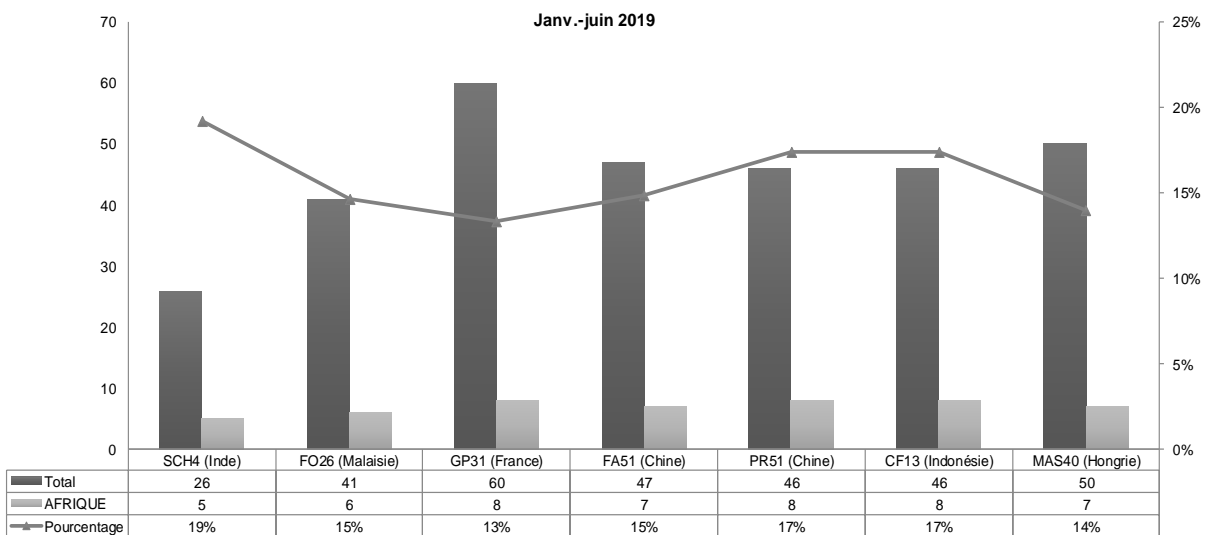
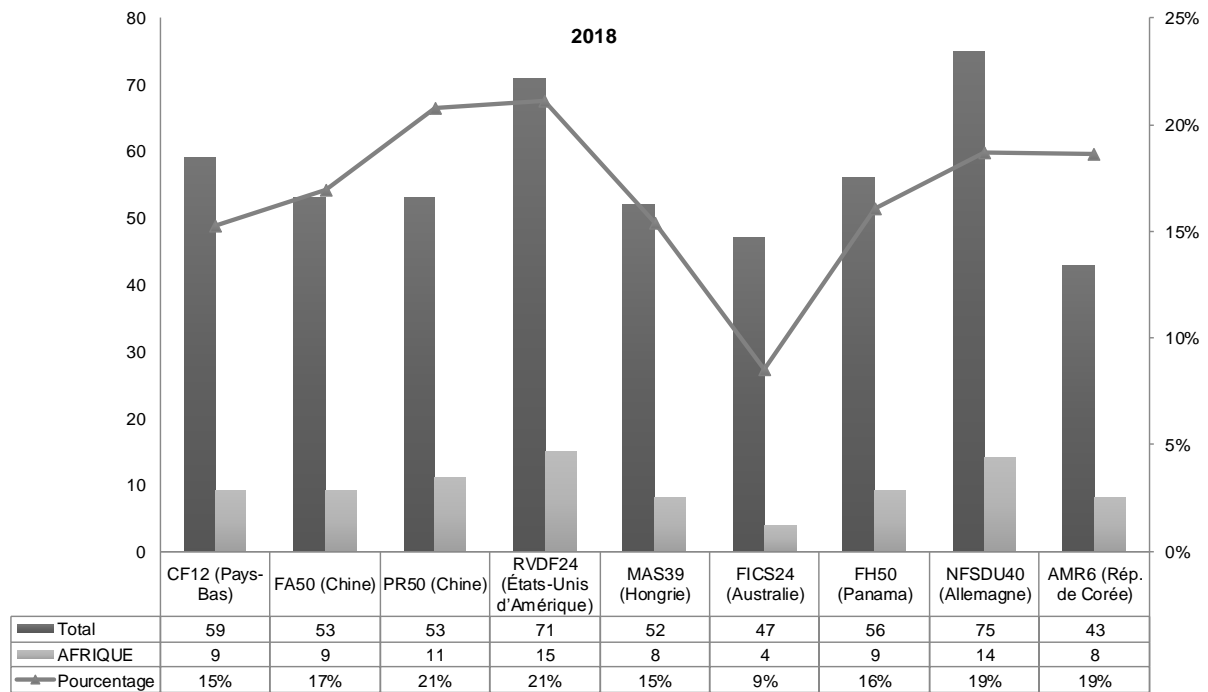
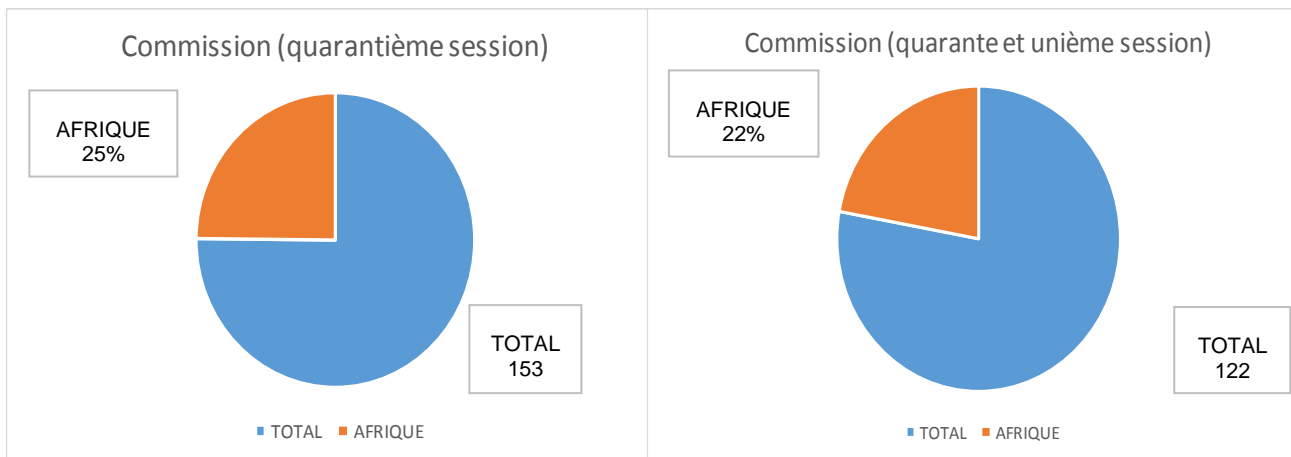


Figure 3: Nombre total de délégations et pourcentage de délégations des pays membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique aux quarantième (2017) et quarante et unième (2018) sessions de la Commission



Annexe II – Groupes de travail électroniques

Mission

Les groupes de travail électroniques sont des groupes de travail établis de façon ponctuelle par un organe subsidiaire de la Commission du Codex Alimentarius pour accomplir une tâche spécifique entre deux sessions de l'organe subsidiaire concerné et non pas lors d'une réunion physique.

Les groupes de travail électroniques sont également considérés comme un moyen permettant d'assurer une meilleure contribution de tous les membres aux travaux de la Commission et, en particulier, une participation plus active des pays en développement.

Conditions de création

Les groupes de travail électroniques ne doivent être établis que s'il existe un consensus en ce sens au sein du Comité concerné et que les autres stratégies étudiées par le Comité aux fins de l'accomplissement de la tâche prévue n'ont pas été jugées opportunes. La participation active aux travaux des groupes de travail électroniques peut avoir de lourdes incidences sur le plan des ressources humaines et financières pour les membres, surtout pour ceux qui attachent un réel intérêt aux travaux du Codex. Il est donc préférable que les groupes de travail électroniques soient établis de manière sélective, principalement aux fins de l'examen de points de la procédure par étape, plutôt que pour l'élaboration de documents de travail, tâche qui peut être accomplie de manière plus efficace par un ou plusieurs membres ou observateurs.

Constatations relatives à la participation aux activités

L'examen de la gestion des travaux du Codex qui a été mené en 2017 a permis d'analyser plusieurs aspects du fonctionnement des groupes de travail électroniques du Codex, à partir d'un échantillon composé de 41 groupes. Concernant la participation aux activités des groupes de travail électroniques, l'examen mené a permis de dresser plusieurs constats, dont quatre sont portés à l'attention du Comité dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Examen de la gestion des travaux du Codex (2017): constatations relatives à la participation aux activités des groupes de travail électroniques

Constatation 4 Taux d'inscription de participants	Le taux d'inscription de participants (membres et observateurs) était plus élevé lorsque les groupes de travail électroniques étaient créés par des comités s'occupant de questions générales plutôt que par des comités s'occupant de produits. Le taux de participation moyen des pays en développement était faible et n'était pas représentatif de la composition de la Commission. Les groupes de travail électroniques dirigés conjointement affichaient un taux d'inscription de pays en développement à peine plus élevé (moins de 2 pour cent) que celui des groupes présidés par un seul membre. La langue de travail officielle ne semblait pas non plus avoir une incidence particulière sur le taux d'inscription de participants.
Constatation 5 Gestion des inscriptions des participants	Les membres et les observateurs tendent souvent à s'inscrire tardivement aux groupes de travail électroniques. La grande majorité des pays hôtes les autorisaient néanmoins à se joindre aux travaux après la date limite d'inscription, sans toutefois suivre de critères précis dans leurs décisions.
Constatation 6 Motivation des participants	La plupart des participants s'étaient inscrits à un groupe de travail électronique dans l'intention d'apporter une contribution technique au processus d'élaboration d'une norme (directive, code d'usages, etc.). Cependant, un certain nombre de participants (moins de 10 pour cent) ont répondu qu'ils avaient souhaité s'inscrire principalement pour rester informés des activités du Codex et en suivre les travaux, au nom de leur pays ou de leur organisation.
Constatation 8 Inclusion	La majorité (plus de 60 pour cent) des groupes de travail électroniques étaient très largement tributaires ou dépendaient dans une certaine mesure d'un petit nombre de participants actifs, si bien que les observations émanaient souvent de membres bien moins nombreux que ceux qui s'étaient inscrits. La moitié des participants qui avaient répondu estimaient que leurs contributions avaient été convenablement prises en compte dans le rapport final du groupe de travail auquel ils avaient participé.

Statistiques relatives aux inscriptions

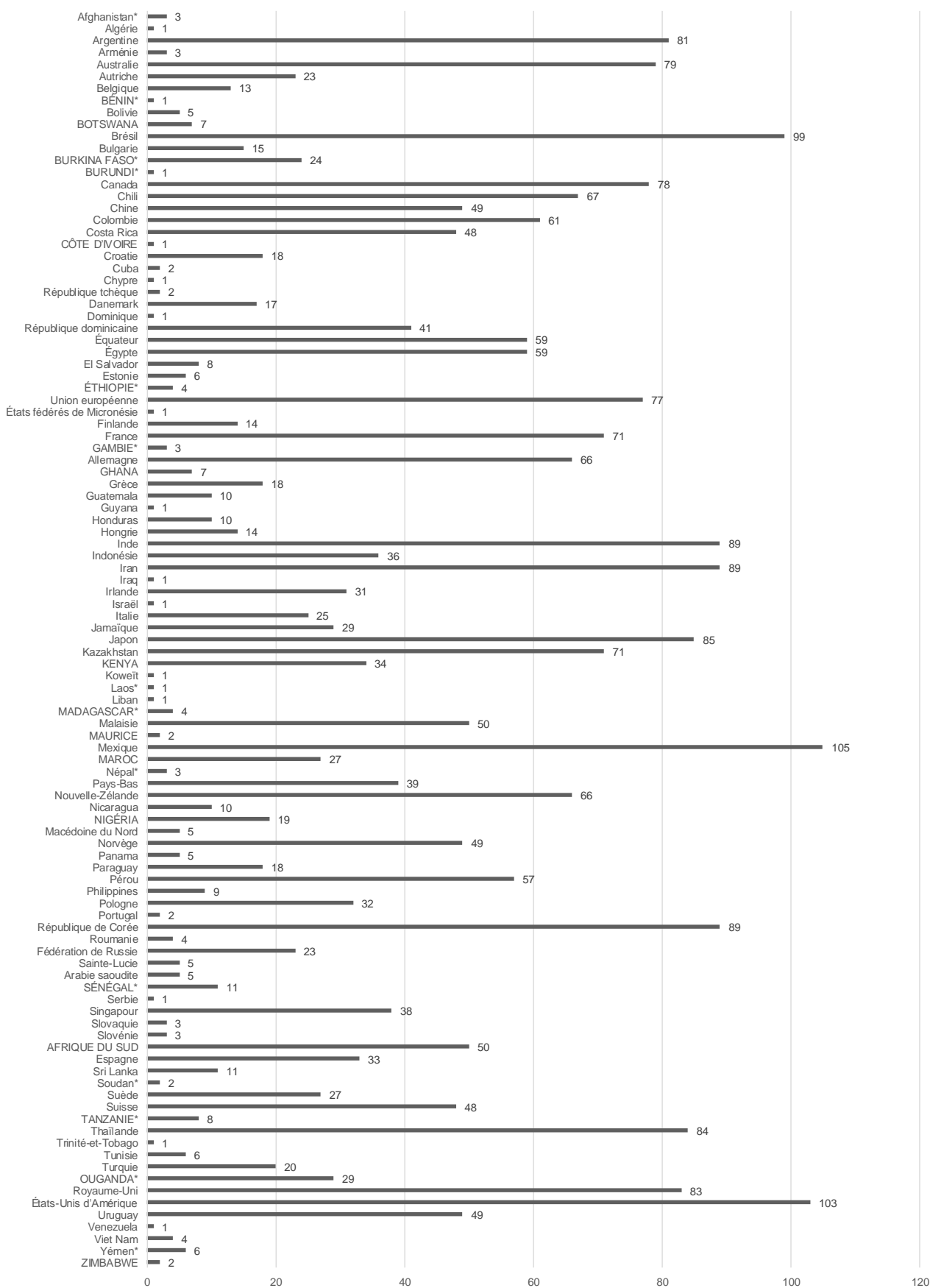
La responsabilité de la gestion des groupes de travail électroniques et de la communication des résultats de leurs travaux incombe à leur président respectif. Jusqu'à présent, la participation aux activités des groupes de travail électroniques n'a fait l'objet d'aucun suivi de la part du Secrétariat du Codex. Cependant, depuis 2017, dans la mesure où près de 80 pour cent des organes subsidiaires de la Commission utilisent le forum de discussion en ligne du Codex pour les activités de leurs groupes de travail électroniques entre les sessions, les données dont on dispose sont de plus en plus nombreuses.

Les données statistiques ci-après se rapportent uniquement aux inscriptions ou au taux d'adhésion aux groupes et sont tirées du forum de discussion en ligne que gère le Secrétariat. Elles portent sur 107 groupes de travail électroniques créés pendant la période allant de janvier 2017 à juin 2019, avec une marge d'erreur de 3 pour cent.

La **figure 1** indique les membres du Codex qui s'étaient inscrits à des groupes de travail électroniques dans le cadre du forum de discussion en ligne, ainsi que le nombre de groupes auxquels chaque pays avait adhéré. Les pays les moins avancés (PMA) sont signalés par un astérisque.

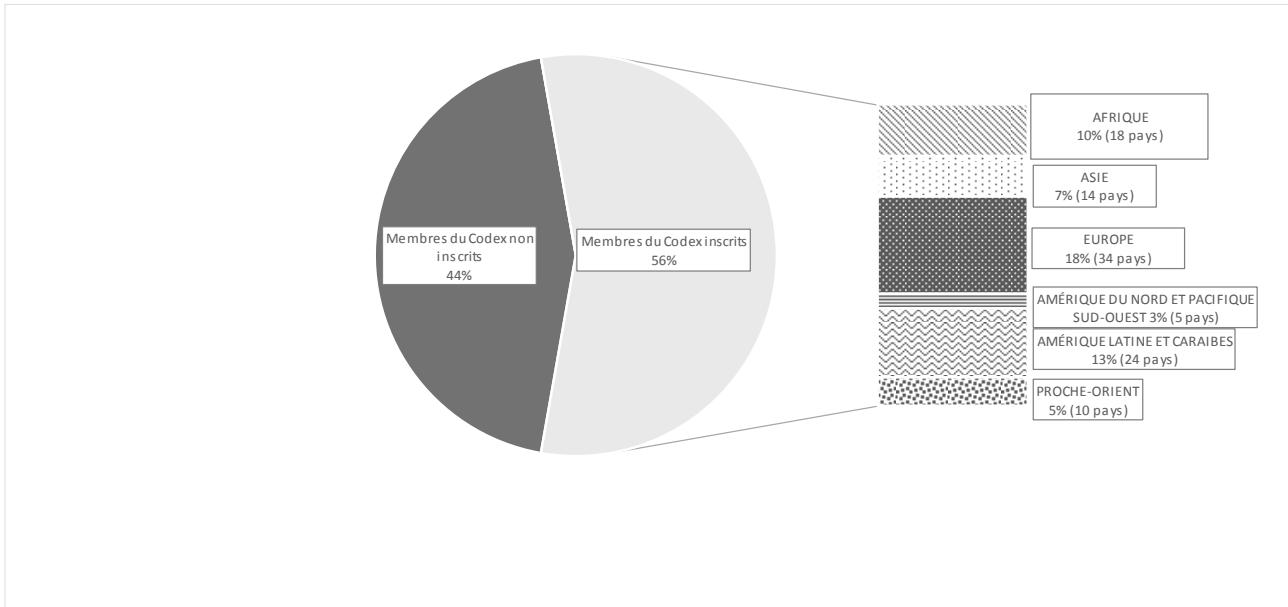
Au total, 18 des 49 membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique (soit 37 pour cent) figurent sur la liste et sept pays (dont trois PMA) s'étaient inscrits à plus de 10 groupes pendant la période considérée.

Figure 1: Membres du Codex inscrits à des groupes de travail électroniques et nombre de groupes auxquels ils ont adhéré (LES MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AFRIQUE SONT INDICQUÉS EN MAJUSCULES)



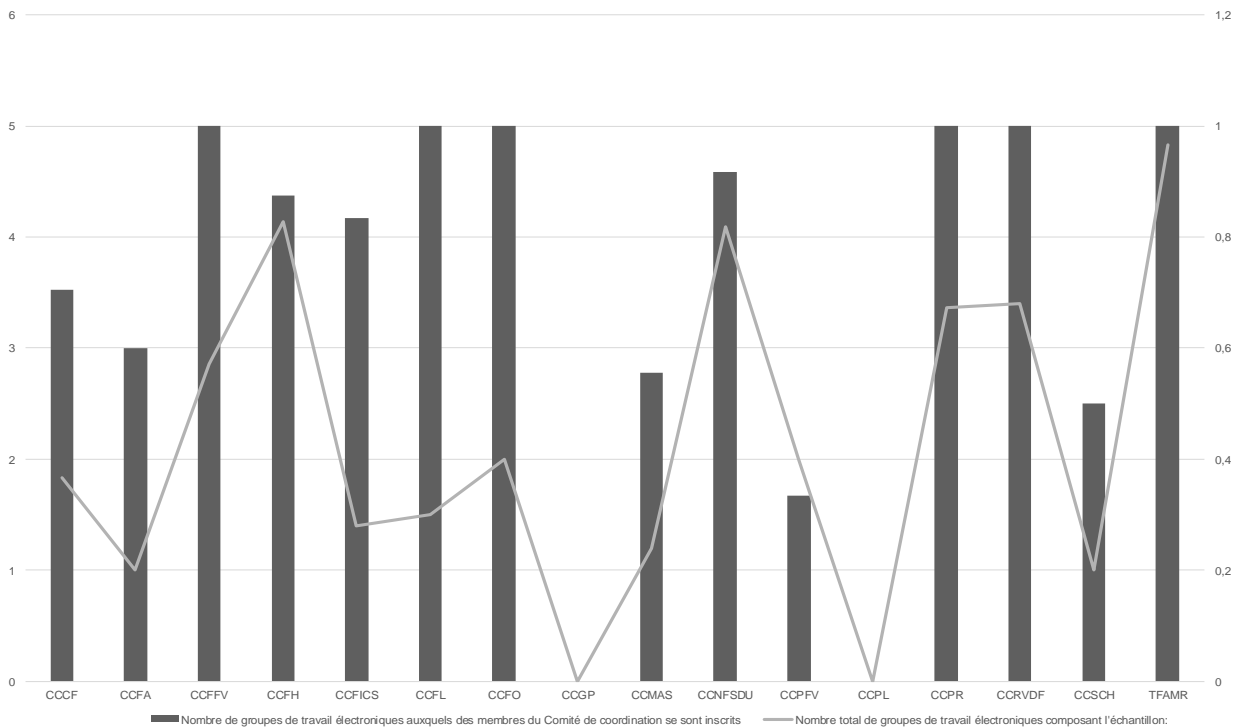
* Pays les moins avancés (décembre 2018) (source: Comité des politiques de développement des Nations Unies)

Figure 2: Pourcentage de membres du Codex inscrits à des groupes de travail électroniques et ventilation des inscriptions par région



La **figure 2** montre que plus de la moitié des membres du Codex (105 sur 189) s'étaient inscrits à des groupes de travail électroniques dans le cadre du forum de discussion en ligne et qu'environ 10 pour cent des pays inscrits étaient membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique.

Figure 3: Groupes de travail électroniques auxquels des membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique s'étaient inscrits, par organisme subsidiaire de la Commission



La **figure 3** montre que les membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique s'étaient inscrits à un ou plusieurs groupes de travail électroniques, pour tous les organes subsidiaires de la Commission, à l'exception du Comité sur les principes généraux et du Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses. On constate que, en moyenne, pour chacun des groupes de travail électroniques, seulement deux des pays inscrits sont des membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique. Les organes subsidiaires de la Commission dont les groupes de travail électroniques comptent en moyenne le plus grand nombre de membres du Comité de coordination sont les suivants: le Comité sur les fruits et légumes frais, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, le Comité sur le poisson et les produits de la

pêche, le Comité sur les résidus de pesticides, le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.

La comparaison entre ces données et le taux de participation physique aux sessions des organes subsidiaires (annexe I) permet de constater que le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et le Comité sur les fruits et légumes frais sont ceux auxquels participent le plus grand nombre de membres du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique, aussi bien lors des sessions qu'entre les réunions.

Questions à poser:

Compte tenu des informations et des données statistiques présentées à l'annexe II, le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique est invité à articuler le débat autour des questions suivantes:

1. Quels sont les critères que vous appliquez pour le choix des groupes de travail électroniques auxquels vous inscrire?
2. Quelle est la stratégie que vous adoptez pour le suivi de tel ou tel groupe de travail électronique créé par la Commission ou par ses organes subsidiaires? Comment procédez-vous pour suivre l'évolution des travaux des groupes de travail électroniques auxquels vous êtes inscrits?
3. Dans quels cas vous est-il arrivé de ne pas pouvoir participer aux travaux d'un groupe de travail électronique portant sur une question prioritaire pour votre pays? Pour quelle raison?
4. Quelle est votre organisation en interne aux fins de la participation à un groupe de travail électronique (organisation du travail, autorisation, collaboration, par exemple)?
5. Selon vous, dans quelle mesure votre participation aux groupes de travail électroniques est-elle fructueuse, et pourquoi?
6. Selon vous, quelles sont les mesures à prendre afin d'améliorer votre participation aux groupes de travail électroniques portant sur des questions prioritaires pour votre pays?